



Société Française de
Finances Publiques

Jun 2018
n° 4

Billet bibliographique



« Dans nos bibliothèques au mois de mai 2018 »

*Ce **Billet bibliographique mensuel** est destiné à faire connaître les références des publications récentes en **finances publiques et droit fiscal** (pour cette livraison : travaux parus ou diffusés en **mai 2018**). Les publications figurant dans ce Billet nous ont été soit signalées par les auteurs (que nous remercions une nouvelle fois pour les réponses, de plus en plus nombreuses, reçues - ce qui explique la richesse de ce Billet) suite à notre message diffusé le 24 mai, soit repérées (sélection non exhaustive) par les rédacteurs du Billet.*

***Vous recevrez au début du mois de juillet un appel pour nous indiquer vos publications parues au cours du mois de juin.** A réception de ce prochain appel, n'hésitez donc pas à nous transmettre les références de vos publications (il est aisé pour nous de trouver les publications dans les revues mais beaucoup plus complexe de trouver celles dans des ouvrages collectifs); il est primordial que les références des publications dans notre champ scientifique soient diffusées entre nous, tant il est complexe de pouvoir tout suivre... La seule diffusion de ces références permet de faire connaître l'existence des publications en cause et d'inciter à aller en lire certaines ou à mettre de côté certaines références pour consultation ultérieure.*

*Ce Billet bibliographique n'a d'autre ambition que d'être un aide-mémoire. Nous espérons qu'il répondra à vos attentes. **Nous sommes ouverts à toutes suggestions pour l'améliorer.***

La SFFP

Ouvrages



- * ESTIENNY-PUSTOC'H Florence, *La fiducie : aspects juridiques et fiscaux. Contribution à l'étude du patrimoine fiduciaire*, Defrénois, coll. Doctorat et Notariat, tome 60, (mai) 2018, 436 p., préface A. de BISSY

Inconnue dans son principe, on trouve néanmoins des traces de fiducie dans notre droit sous les traits de la fiducia du droit romain, des substitutions fidéicommissaires ou encore des fiducies innommées du droit bancaire et financier. Mais, c'est surtout avec l'essor considérable du trust anglo-saxon de ces dernières années que le besoin s'est fait sentir d'aménager au sein de notre droit un outil similaire. La double origine romaine et anglo-saxonne de la fiducie française n'est pas sans poser de problèmes quant à son acclimatation en droit français. L'introduction de la fiducie en droit français bouscule au passage deux concepts, certes, vieillissants, mais encore vivaces : l'absolutisme de la propriété dérivée de l'article 544 du Code civil et la vieille théorie, voire pour certains désuète, de l'unité du patrimoine.

La conception absolutiste de la propriété est tout d'abord mise à l'épreuve. Le droit français ne reconnaît pas l'existence de droits concurrents sur un même bien. La doctrine s'est ainsi interrogée sur la nécessité de consacrer une propriété dédoublée à l'instar du trust qui opère une dissociation entre legal ownership et equity ownership. Mais cette option n'a pas eu la faveur du législateur. Il faut s'en réjouir car cela aurait eu pour conséquence désastreuse de rendre l'intérêt de la fiducie-sûreté quasi nul. C'est la propriété qui est recherchée par les créanciers non un ersatz de propriété au régime incertain. L'analyse comptable et fiscale avec l'application du principe de neutralité fiscale permet de dissocier la propriété sur le plan comptable et fiscal entre le constituant et le fiduciaire sans conséquences juridiques néfastes pour l'économie de l'opération. Néanmoins, les rigueurs de ce principe, motivées par un souci de lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent, ont été dénoncées tant par la doctrine que par les praticiens, qui appellent de leurs vœux, une réforme pour en atténuer ses caractères excessifs (Première partie).

Une autre difficulté a été ensuite soulevée par l'émergence du patrimoine fiduciaire qui consacre pour la première fois de manière explicite en droit français un patrimoine d'affectation, ébranlant par là même une nouvelle fois la théorie de l'unité du patrimoine. Que dire alors de l'adoption de l'EIRL qui consomme le déclin de cette théorie. Sur le plan fiscal, le patrimoine d'affectation fiduciaire qui contrairement à la société ne dispose pas de personnalité morale est assimilé, contre toute logique, à une société de personnes semi-transparente. L'application de ce régime fiscal d'une particulière complexité tant sur le plan interne que sur le plan international à la fiducie a pour effet de rendre encore plus complexe un régime qui est déjà source d'incertitudes. C'est pourquoi, nous appelons de nos vœux une imposition en pure transparence de la fiducie (Deuxième partie).

Malgré les dix années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la fiducie dans notre droit, nous ne sommes qu'aux balbutiements de l'ère fiduciaire en droit français. Si la fiducie permet de réaliser certaines opérations que les juristes anglo-normands organisent au moyen du trust, notre fiducie n'en présente encore ni la flexibilité ni la sécurité. Pour autant, nous prenons le pari que malgré ses faiblesses et les nombreuses incertitudes planant tant sur son régime juridique que sur son régime fiscal, la fiducie de droit français fera florès. [présentation de l'éditeur]



- * VILLEGAS Diana, *L'ordre juridique mafieux. Etude à partir du cas de l'organisation criminelle colombienne des années 1980 et 1990*, Dalloz, coll. Nouvelle Bibliothèque de Thèses, vol. 180, (avril) 2018, 650 p., préface N. MOLFESSIS [ouvrage publié en avril et non signalé dans le Billet n° 3]

[...] L'apport à l'étude du pluralisme juridique et aux rapports entretenus entre les différents groupes sociaux et l'État est évident, dans la lignée d'éminents prédécesseurs, Max Weber, Georges Gurvitch, Santi Romano, Jean Carbonnier...

[...] Pour mener à bien son entreprise de mise au jour de la diversité du droit, la jeune doctorante est allée faire du terrain, comme disent les sociologues. [...] Elle analyse ainsi les pratiques, les discours, les représentations. Sur le terrain, elle dépouille les dossiers judiciaires, mène des entretiens avec des juges et nombre d'intervenants, avocats, journalistes, fonctionnaires, habitants, et réalise un stage auprès du Tribunal de justice spécialisé de Medellin. Elle travaille dans des centres de recherche spécialisés, avec les Archives nationales, ou encore s'introduit dans les quartiers « sensibles ». Elle réalise même un film (« À la frontière », mars 2013) à partir d'enregistrements audiovisuels servant de support à la recherche, qui sera sélectionné dans plusieurs festivals internationaux de cinéma, dont le Festival de Cannes, dans la catégorie court-métrage. [...] L'étude menée est particulièrement riche, qui conduit Mme Diana Villegas à envisager la normativité de l'ordre mafieux et sa juridicité. On ne pourra évidemment pas retracer ici l'ensemble des développements qui la conduisent à exploiter, avec une finesse d'analyse toute particulière, les différentes théories du pluralisme juridique auxquelles elle consacre de nombreuses pages. L'un des intérêts majeurs de son analyse, au-delà même de permettre d'appréhender l'ordre mafieux colombien dans ses différentes spécificités, c'est alors de démontrer qu'un ordre juridique violent, comme l'est la mafia, peut relever du droit.

[...] *La réflexion de Diana Villegas permet la construction d'une théorie des ordres illégaux, par l'enrichissement même des théories pluralistes du droit. La méthode retenue pour étudier la mafia colombienne, offre une contribution à l'analyse des relations entre ordres juridiques qui dépasse l'objet d'analyse retenu. Auteur puissant, guidée par une force et une générosité remarquables, alliance de volonté et d'humanité, Diana Villegas offre ici à la pensée juridique contemporaine une thèse de qualité exceptionnelle. Préface de Nicolas Molfessis.* [présentation de l'éditeur]

Commentaire des rédacteurs du *Billet bibliographique* : il peut paraître étrange de faire le choix de signaler cet ouvrage dans le cadre de ce billet consacré aux publications financières et fiscales, dès lors que l'objet de ce travail ne relève nullement de ces champs. Cette recherche impressionnante s'attache à construire une théorie des actes illégaux en s'interrogeant notamment sur l'existence d'un ordre juridique mafieux et sur sa juridicité, ce qui est juridiquement réellement passionnant. Et pourtant, bien que « non financier », ce travail ne cesse de questionner le spécialiste de finances publiques et de fiscalité, à travers l'évocation notamment de la relation à l'argent et à l'économie, du marché noir, de l'économie souterraine, ou encore des « lois contributaires ». Une réflexion sur la légalité et l'illégalité à lire (grand merci à l'ami nantais qui a attiré notre attention sur cet ouvrage ; peut-être lira-t-il ces petits caractères) !

- * BRAQUET Laurent, *Comprendre la dette publique*, Bréal, coll. Thèmes & Débats économie, 2^{ème} éd., (mai) 2018, 140 p.

Depuis la crise financière de 2007, suivie de la crise des dettes publiques dans la zone euro à partir de 2009, ma question de l'endettement des acteurs économiques suscite des inquiétudes sur la stabilité de nos économies et nourrit de vives controverses sur la conduite de la politique économique. Alors que l'endettement mondial atteint des niveaux très élevés, l'ambition de cet ouvrage consiste à décrire les mécanismes et les enjeux de la dette publique pour nos économies contemporaines.

Qu'est-ce que la dette publique ? L'endettement public est-il un phénomène nouveau ? La dette publique est-elle sous l'emprise des marchés financiers ? La dette publique est-elle soutenable ? L'endettement public : cause ou conséquence des déséquilibres macroéconomiques ? Comment réduire le poids de l'endettement public ? [présentation de l'éditeur]

- * DEBAT Olivier et SERLOOTEN Patrick, *Droit fiscal général*, Dalloz, coll. Précis, 17^{ème} éd., (mai) 2018, 874 p.

Une fiscalité de plus en plus complexe et omniprésente impose à tout décideur une connaissance précise des obligations fiscales des entreprises et du traitement fiscal des opérations d'affaires. C'est à cette préoccupation que répond ce Précis de droit fiscal des affaires. Par l'importance des informations fournies et un exposé méthodique, il permet aux étudiants des Universités et des Grandes Écoles d'appréhender efficacement la matière et d'en percevoir la logique grâce à son exposé didactique.

Au-delà, ce Précis s'adresse à tout fiscaliste en lui permettant d'intégrer la variable fiscale dans ses décisions de gestion et de trouver la solution aux problèmes particuliers qui lui sont posés. Par ses références jurisprudentielles et bibliographiques, il constitue un excellent outil de travail pour le praticien de la fiscalité des entreprises.

L'ouvrage est divisé en quatre parties :

La première partie traite de l'entreprise individuelle.

La deuxième partie est consacrée à l'entreprise sociétaire (bénéfice social, groupes de sociétés, situation fiscale des associés et des dirigeants...). Dans la troisième partie est présentée l'imposition du chiffre d'affaires de l'entreprise, c'est-à-dire la TVA.

Enfin, la quatrième partie étudie l'imposition des moyens d'exploitation de l'entreprise.

Actualisée pour rendre compte de l'évolution du droit fiscal de l'entreprise, la dix-septième édition de ce manuel, devenu un classique, intègre les dispositions des dernières lois de finances et fournit aux juristes fiscalistes une vision raisonnée de la matière. [présentation de l'éditeur]

- * DESBUQUOIS Jean-François et LEBRUN Xavier, *L'impôt sur la fortune immobilière*, EFE, (mai) 2018, 312 p.

Au 1er janvier 2018 l'ISF est abrogé... mais aussitôt remplacé par l'IFI qui lui emprunte bon nombre de ses caractéristiques.

Pour autant, la réduction du champ d'application à la seule fortune immobilière entraîne d'importants bouleversements dans les règles d'imposition qui deviennent plus complexes. Il faut désormais distinguer dans les biens du redevable ceux qui sont imposables par nature et ceux qui ne le sont pas, puis s'interroger pour savoir si ceux qui sont en principe taxables ne pourraient pas malgré tout bénéficier d'une exonération. En outre, la loi appréhende aussi la propriété immobilière indirecte à travers la détention par des sociétés, mais ce principe est assorti de nombreuses exceptions.

Enfin le législateur, pour empêcher à la base des schémas d'évitement de l'impôt qui pourraient résulter d'un choix judicieux par le redevable du mode de financement de son investissement immobilier, a adopté de très nombreux dispositifs visant à neutraliser le passif du redevable, ou celui des sociétés dans certaines hypothèses. Au final, l'IFI, malgré la réduction de l'assiette imposable, se révèle éminemment plus complexe que l'ISF.

L'objectif du présent ouvrage est de :

- décrypter les nouvelles dispositions,
- illustrer concrètement leur application par des exemples,
- s'interroger sur la pérennité des organisations patrimoniales qui avaient pu être mises en place sous l'empire de l'ISF. [présentation de l'éditeur]

* DOUET Frédéric, *Fiscalité 2.0 -Fiscalité du numérique*, LexisNexis, coll. Précis fiscal, (mai) 2018, 306 p.

L'ère du numérique et de l'internet est aussi celle d'une nouvelle fiscalité, la « Fiscalité 2.0 ». Cette branche du droit fiscal s'articule autour de quatre axes :

- la fiscalité de l'économie collaborative et du financement participatif (crowdfunding) ;
- la fiscalité des monnaies virtuelles ;
- les spécificités fiscales des entreprises du secteur du numérique : start-up, financement, modalités d'imposition et localisation ;
- la TVA et l'économie du numérique.

« Fiscalité 2.0 » est le seul ouvrage consacré à ces problématiques et, pour cette raison, la référence dans le domaine de la fiscalité du numérique et de l'internet. Sa lecture permet aux professionnels du droit ou du chiffre, aux entrepreneurs, aux étudiants et, plus généralement, à tous les utilisateurs d'internet de prendre conscience que les nouvelles technologies sont indissociables de considérations d'ordre fiscal qu'ils doivent connaître et maîtriser. [présentation de l'éditeur]

* MALGOYRE Antoine, *Montages juridiques et habilité fiscale*, Gualino, 2^{ème} éd., 2018, 288 p.

A l'heure de la « Carte des pratiques et montages abusifs » publiée par l'Administration fiscale, du projet avorté du législateur sur la déclaration des « schémas d'optimisation fiscale » ou des recommandations BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il est apparu essentiel de concevoir et publier un recueil à jour des montages juridico-fiscaux les plus courants. Ces montages sont ceux utilisés en France actuellement, ou bien au cours de ces quarante dernières années.

Chaque montage contient une description chronologique retraçant la « voie non optimisante » et la « voie optimisante » d'un point de vue uniquement fiscal. La compréhension est facilitée par un schéma explicatif, pour chaque montage, reprenant les étapes du raisonnement. Enfin, l'ouvrage explicite les « indices » ayant permis aux autorités de trancher dans le sens de la légalité ou de l'illégalité de ces montages. Il permet ainsi de sécuriser les schémas mis en place aujourd'hui par le contribuable. [présentation de l'éditeur]

* VAÏSSE Maurice et NIVET Philippe (dir.), *Charles de Lasteyrie. Un politique et un financier en République (1877-1936)*, Amiens, Encrage, coll. Hier, n° 55, (avril) 2018, 136 p.

Charles de Lasteyrie (1877-1936) est surtout connu comme le ministre des Finances du gouvernement Poincaré (1922-1924). Grâce aux archives déposées par la famille au Centre d'histoire de Sciences Po et aux études réalisées par différents spécialistes de la politique intérieure française et des questions économiques et financières, nous découvrons une personnalité aux multiples activités, chartiste, inspecteur des Finances, très efficace adjoint de Denys Cochin dans l'organisation du Blocus pendant la Grande Guerre, expert dans les conférences internationales de l'après-guerre, député de la Corrèze (1919-24) puis Paris (1928-1936), champion de l'union des Droites.

Cet ouvrage, qui résulte d'une journée d'études tenue le 17 mai 2017 à Sciences Po, est publié avec le soutien du Centre d'histoire des sociétés, des sciences et des conflits de l'Université de Picardie. Il ne prétend pas couvrir tout le sujet, mais donnera aux chercheurs des pistes pour des recherches futures sur Charles de Lasteyrie et son temps. [présentation de l'éditeur]

A signaler

Parmi les nombreuses publications de ce mois de mai, vous trouverez, notamment parmi bien d'autres, celles de quatre dossiers :

* *RFAP*, n° 164, 2018, dossier « L'emploi public local et la rationalisation budgétaire » ; les articles sont à retrouver ci-dessous aux noms des auteurs

* *RFFP*, n° 142, 2018, dossier « Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ? » ; les articles sont à retrouver ci-dessous aux noms des auteurs

* *Vingtième siècle*, n° 138, 2018, dossier : DESCAMPS Florence et QUENNOUËLLE-CORRE Laure (coord.), « 1983, un tournant libéral ? » :

En revenant sur ce qui a été longtemps considéré comme le tournant de la rigueur et le début des politiques « néolibérales » en France, ce dossier replace le plan de mars 1983 dans son contexte politique, économique, national et international.

En croisant des approches d'histoire politique et d'histoire économique, à partir de sources inédites, les auteurs s'interrogent sur le fait de savoir si ce virage a été pris par conviction, contrainte ou pragmatisme chez les ministres socialistes et les experts du ministère de l'Économie et des Finances.

Du ministère de Pierre Mauroy à celui de Pierre Bérégovoy en passant par Jacques Delors, la chronologie de ce moment politique offre ici des ruptures décalées et des continuités inattendues.

Avec les contributions de J.-C. Asselain, F. Descamps, M. Fulla, L. Quennouëlle-Corre, B. Blancheton et L. Warloutzet ; voir à ces noms.

* *Revue de l'Euro*, n° 52, 2018, numéro consacré aux propositions de réformes présentées par la Commission le 6 décembre 2017 ; les articles sont à retrouver ci-dessous aux noms des auteurs :

« C'est à l'analyse des différents volets des réformes possibles que s'attache ce numéro de la Revue de l'euro. Louise Fromont, chercheuse en formation doctorale à l'Université libre de Bruxelles, propose une mise en perspective détaillée des réformes de la gouvernance économique conduites depuis 2010. Jérôme Creel, directeur du département des études à l'OFCE et professeur associé en économie à ESCP Europe, analyse la proposition de création d'un Fonds monétaire européen. Florence Huart, professeure associée en économie à l'Université de Lille, discute les modalités de renforcement de la résistance de la zone euro aux chocs économiques. S'agissant du versant "réduction des risques", la question de l'intégration des règles et procédures du TSCG dans l'ordre juridique de l'Union fait l'objet d'un examen critique de la part de Filippo Croci, docteur en droit de l'Université de Turin, tandis que les contours mouvants de la fonction de Ministre européen de l'Économie et des Finances sont présentés et critiqués par Michele Chang, professeure au département d'études politiques et de gouvernance européennes du Collège d'Europe - campus de Bruges. Quoique moins concerné par les propositions de réformes actuelles, le pilier monétaire fait néanmoins l'objet de deux études. La première, de Susanna Cafaro, professeure de droit européen la faculté de droit de l'Université de Salento, propose une mise en perspective de l'évolution des tâches accomplies par la BCE pendant la crise; la seconde, de Danuta Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles au Parlement européen et co-rapporteuse de la proposition d'amendement de l'article 22 des statuts du SEBC, et de Marion Zosi, conseillère sur les questions économiques et monétaires auprès de Mme Hübner, propose une analyse "sur le vif" du contexte et du contenu de cette réforme. Enfin, Frédéric Allemand clôt ce numéro par une critique de la proposition d'assemblée parlementaire de la zone euro récemment portée au débat par l'équipe interdisciplinaire conduite par Thomas Piketty » [fin de l'éditorial de Frédéric Allemand]

* AJROUD Jamel, « La résistance à la réforme fiscale en Tunisie », *RFFP*, n° 142, 2018, p. 273

* ALLEMAND Frédéric, « Éditorial. Le partage du risque dans l'UEM : l'enjeu central des propositions de réformes », *Revue de l'euro*, n° 52, 2018 :

<https://resume.uni.lu/story/editorial-le-partage-du-risque-dans-l-uem>

* ALLEMAND Frédéric, « Renforcer la responsabilité démocratique dans l'UEM: le Parlement européen, assemblée parlementaire de la zone euro », *Revue de l'euro*, n° 52, 2018 :

<https://resume.uni.lu/story/renforcer-la-responsabilite-democratique-dans-luem-le-parlement-euro>

- * AMRANI MEKKI Soraya, « Indépendance de l'autorité judiciaire et autonomie de la décision financière. Quel rôle pour le CSM ? » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 99
- * ANGOMARD Nathalie, « Les bilans sociaux comme outil d'analyse de l'emploi et de la gestion de la masse salariale : le cas des collectivités locales de la Loire-Atlantique », *RFAP*, n° 164 (dossier « L'emploi public local et la rationalisation budgétaire »), p. 765
- * ANGOTTI Agnès et VALANCOGNE Marie-Claire, « Holding animatrice ayant une activité mixte : la cour d'appel de Paris se prononce sur les conditions d'éligibilité au dispositif du pacte Dutreil transmission (CGI, art. 787 B) » (note sous CA Paris, pôle 5, 10e ch., 5 mars 2018), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 284
- * ASSELAIN Jean-Charles, « L'incartade socialiste de 1981 », in DESCAMPS Florence et QUENNOUËLLE-CORRE Laure (coord.), dossier « 1983, un tournant libéral ? », *Vingtième Siècle*, n° 138, avril-juin 2018, p. 17
- * BARBÉ Vanessa, « Le financement public du Parlement national. Approche comparative France/Royaume-Uni », (dossier spécial « Le financement public du Parlement au Royaume-Uni et en France », coord. Michel LASCOMBE et Aurélien BAUDU, avec l'aide Annabel LE MOAL), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 183
- * BAUDU Aurélien, « Les incitations fiscales et financières en matière de conduite du changement climatique » in BAUDU Aurélien et SENECHAL Juliette, *La conduite du changement climatique, entre contraintes et incitations*, LGDJ, coll. systèmes, (mai) 2018, p. 47
Comment les finances publiques appréhendent-elles, pensent-elles la conduite du changement climatique, et en particulier la place de la contrainte et de l'incitation au sein de celle-ci ? Cette question s'inscrit dans une actualité nationale et internationale très riche avec, entre autres aspects, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, et celle du 15 juin 2016 autorisant la ratification de l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015, remis en cause par la nouvelle administration Trump aux États-Unis, sans oublier la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.
- * BERNARDEAU Ludovic, « Jurisprudence de la CJUE : fiscalité directe (janv./mars 2018), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 287
- * BILAND Émilie, « Trop de fonctionnaires territoriaux ? Dits et non-dits d'une fausse évidence », *RFAP*, n° 164 (dossier « L'emploi public local et la rationalisation budgétaire »), p. 765
- * BLANCHETON Bertrand, « L'impossible réforme de la Banque de France dans les années 1980 », in DESCAMPS Florence et QUENNOUËLLE-CORRE Laure (coord.), dossier « 1983, un tournant libéral ? », *Vingtième Siècle*, n° 138, avril-juin 2018, p. 79
- * BOCCON-GIBOD Didier, « Quelques observations sur les propositions du groupe de travail » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 115
- * BOUDET Jean-François, « Réflexions sur les fondements et les réalités juridiques du financement des religions », in Florence FABERON (dir.), *Laïcité et pluralisme religieux*, PUAM, coll. Droits et Religions, 2018, p. 107
De l'interdiction du financement public des cultes à l'instrumentalisation anarchique des mécanismes et des outils juridiques mis à la disposition des pouvoirs publics, le débat n'a jamais été aussi ouvert. Ces interprétations accordées à la règle du non-financement public des cultes affaiblissent les fondements de la loi du 9 décembre 1905. Raison pour laquelle il convient de réfléchir à d'autres voies de financement.

- * BOUVIER Michel, « Sécuriser l'autonomie fiscale des collectivités territoriales : un enjeu politique majeur », Editorial à *RFFP*, n° 142, 2018, p. V
- * BOUVIER Michel, « Rapport introductif » au colloque « Quelle autonomie financière pour l'autorité judiciaire ? » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 13
- * CAFARO Susanna, « The evolving role of the ECB during the euro-crisis », *Revue de l'euro*, n° 52, 2018 :
<https://resume.uni.lu/story/the-evolving-role-of-the-ecb-during-the-euro-crisis>
- * CAMBY Jean-Pierre, « La justice n'est pas un pouvoir public, le CSM pourrait l'être » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 127
- * CARPI-PETIT Servane, « Poker et droit fiscal, le jeu aléatoire de la qualification », *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 271
- * CHANG Michele, « A European Finance Minister - Symbolism Over Substance », *Revue de l'euro*, n° 52, 2018 :
<https://resume.uni.lu/story/a-european-finance-minister-symbolism-over-substance>
- * CHANTIER Justine, « Fiscalité de la forêt privée : maintien et prorogation des régimes existants », *Revue fiscale du patrimoine*, 2018, n° 5, p. 16
- * CHOUVEL Rudy, « Les organes de contrôle externe des comptes et de la gestion des collectivités territoriales dans l'Union européenne », in GEIS Max-Emmanuel, GUÉRARD Stéphane et VOLMERANGE Xavier (dir.), *Les contrôles de l'action publique locale et régionale : une autonomie menacée ?*, Institut Universitaire Varenne, Coll. Kultura, Lextenso-LGDJ, (mai) 2018, p. 365.
Dans l'Union européenne, tous les Etats ont assujéti leurs collectivités territoriales à un contrôle externe de leurs comptes et de leur gestion assuré soit par une institution supérieure de contrôle (Cour des comptes, Bureau d'audit...), par une institution régionale de contrôle (cour ou chambre régionale des comptes), par un organisme administratif (établissement public, service administratif), soit enfin par le secteur privé. La moitié des Etats membres a recours à l'un ou l'autre de ces organes pour assurer le contrôle, l'autre moitié faisant appel simultanément à plusieurs de ces possibilités.
- * CLAEYS Franck, « La contractualisation financière État/grandes collectivités : la réalité d'effets de bord », *Revue du gestionnaire public*, 2018, n° 2, p. 4
- * CORTOT-BOUCHER Emmanuelle, « La récupération d'une aide d'État illégale se fait auprès de la société bénéficiaire, même rachetée au prix du marché, si elle a conservé sa personnalité juridique et son activité » (concl. sur CE, 24 novembre 2017), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 269
- * CREEL Jérôme, « Le Fonds monétaire européen : nouvel instrument politique plutôt qu'économique », *Revue de l'euro*, n° 52, 2018 :
<https://resume.uni.lu/story/le-fonds-monetaire-europeen-nouvel-instrument-politique>
- * CRÉPEY Édouard, « En cas de rejet devenu définitif d'une demande de remboursement de crédit de TVA, il n'est pas possible de se prévaloir d'un droit au report de ce crédit » (concl. sur CE, 4 décembre 2017), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 268
- * CRÉPEY Édouard, « L'Office national des forêts est-il tenu de communiquer l'ensemble des informations relatives à l'environnement qu'il détient, y compris celles résultant de ses activités commerciales ? » (concl. sur Conseil d'Etat, 21 février 2018, *Office national des forêts*), *BJCL*, 2018, n° 3, p. 227 ; avec les Obs. de B. POUJADE, p. 233

* DAMAREY Stéphanie, « Le droit public financier dans le projet de révision constitutionnelle », Dalloz Actualité étudiant (site internet) – Billet n° 15 du 14 mai 2018 : <https://actu.dalloz-estudiant.fr/le-billet/article/le-droit-public-financier-dans-le-projet-de-revision-constitutionnelle/h/248f1ec7ff2a6f3a72f88ae0b970fa54.html>

* DANY Marianne, « Le contrôle des aides d'Etat - Soixante ans de montée en puissance », *RUE*, 2018, n° 618, p. 267

* DARAGON Simon, « Application de la jurisprudence *Jahin* à des Français affiliés à la sécurité sociale monégasque : l'espoir est-il encore permis ? » (note sous CE, 5 mars 2018 ; avec les concl. R. VICTOR), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 274

* DAUMAS Vincent, « Application de la jurisprudence d'assemblée C du 13 juillet 2016 au contentieux administratif des titres exécutoires » (concl. sur Conseil d'Etat, 9 mars 2018), *JCP éd. A*, 2018 (n° 21 du 28 mai 2018), n° 2153

* DECOCQ Georges, « A quelle condition les aides à l'exportation sous forme de remise d'impôt sur les sociétés bénéficient-elles du régime des aides *de minimis* ? » (comm. CJUE, 28 février 2018, affaire numéro C-518/16, *ZPT*), *Contrats Concurrence Consommation*, 2018, n° 5, p. 40

* DELMAS-GOYON Pierre, « Les objectifs d'une autonomie de décision financière » actes du colloque du 16 octobre 2017, *Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?*, *RFFP*, n° 142, 2018, p. 121

* DELPECH Claire, « Charges de personnel des collectivités du bloc communal : l'engagement d'un processus d'intégration », *RFAP*, n° 164 (dossier « L'emploi public local et la rationalisation budgétaire »), p. 783

* DESCAMPS Florence et QUENNOUËLLE-CORRE Laure, Introduction au dossier « 1983, un tournant libéral ? », *Vingtième Siècle*, n° 138, avril-juin 2018, p. 4

* DESCAMPS Florence, « Les technocrates du ministère des Finances et le tournant de la rigueur de 1983. Conversion libérale ou idéologie gestionnaire ? », in DESCAMPS Florence et QUENNOUËLLE-CORRE Laure (coord.), dossier « 1983, un tournant libéral ? », *Vingtième Siècle*, n° 138, avril-juin 2018, p. 33

* DESCAMPS Florence, « Charles de Lasteyrie, un ministre des Finances « technicien » dans la tourmente, 1922-1924 », in VAÏSSE Maurice et NIVET Philippe (dir.), *Charles de Lasteyrie. Un politique et un financier en République (1877-1936)*, Amiens, Encrage, (mai) 2018, p. 109 [voir ci-dessus rubrique ouvrages]

* DORIGO Stephano, « Fiscalità, mercato e solidarietà: la crisi economica globale ed il ruolo del diritto dell'Unione Europea », *Rivista Italiana di Diritto Pubblico Comunitario*, 6/2017, p. 1531.

Les choix fiscaux des États et le contexte incertain du droit fiscal international, sans en être la cause, ont indubitablement influencé la montée de la crise économique mondiale. Cependant, la contribution majeure de la fiscalité peut concerner d'éventuelles solutions structurelles à la crise elle-même. À cet égard, le rôle de la fiscalité devrait être apprécié comme un instrument d'affirmation et de protection des valeurs solidaristes par opposition aux politiques financières qui, par nature, s'étendent aux intérêts sectoriels. Une perception correcte du rôle social de la taxe, un moyen de contribuer aux dépenses publiques et donc outil pour la participation des affiliés dans un système organisé, nécessite de dépasser la logique du marché qui a jusqu'ici caractérisé l'économie mondiale. Dans ce contexte, l'Union européenne peut constituer un laboratoire avancé de ces aspirations. Les réflexions sur l'introduction d'une taxe européenne doivent être cultivées, construites de manière à faire émerger des hypothèses qui montrent des positions d'avantage liées aux biens, services ou libertés mis à disposition par l'ordre juridique européen. Cette taxe conduirait à une réflexion «supranationale» sur les concepts de welfare, de subjectivité (et de critères de connexion) et de capacité contributive.

- * DUHEM Jacques, « Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) - Chronique annuelle », *JCP, éd. N*, 2018, n° 18-19, n° 1181
- * DUHEM Jacques, « Déclarations fiscales, ne pas confondre ISF et IFI ! », *JCP, éd. N*, 2018, n° 21-22, AR 479
- * DUMONT Alexandre, « L'évolution du budget de la Justice : expression des priorités et des choix politiques » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 75
- * EISINGER Thomas, « Plus de taxe d'habitation, plus de différenciation tarifaire au profit des habitants » (libres propos), *JCP, éd. A*, 2018, n° 18-19, p. 2
- * FERRAS Benjamin, « Quelle rénovation du pilotage des finances sociales ? Reconnaître les spécificités, consolider les avancées », *RFFP*, n° 142, 2018, p. 247
- * FOURNIER Alice, « Charte des droits fondamentaux et Convention européenne des droits de l'homme : redondance ou renforcement de la protection des contribuables ? », *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 281
- * FROMONT Louise, « Les défis des réformes futures de la gouvernance économique européenne », *Revue de l'euro*, n° 52, 2018 :
<https://resume.uni.lu/story/les-defis-des-reformes-futures-de-la-gouvernance-economique-europeen>
- * FULLA Mathieu, « Quand Pierre Mauroy résistait avec rigueur au « néolibéralisme » (1981-1984) », in DESCAMPS Florence et QUENNOUËLLE-CORRE Laure (coord.), dossier « 1983, un tournant libéral ? », *Vingtième Siècle*, n° 138, avril-juin 2018, p. 49
- * GBAYA Gérôme et NIRMAL THOMAS Jérôme, « Régime fiscal des impatriés : la fin pour les personnes recrutées en CDI ? (CAA Versailles, 1re ch., 21 nov. 2017) », *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 273
- * GIBERT Bruno et PASQUIER Céline, « La directive du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux », *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 266
- * GOLDSTEIN Olivier et BRECHET Alix, « Holdings animatrices et exonération des biens professionnels : la Cour de cassation reconnaît la co-animation », *Revue fiscale du patrimoine*, 2018, n° 5, p. 34
- * GONZALEZ-GHARBI Neyla, « Première cession d'un terrain devenu constructible depuis moins de dix-huit ans : qui taxe mal, taxe deux fois ! (1re partie) », *Construction- Urbanisme*, 2018, n° 5, p. 9
- * GUILLAND Nicolas, « Cumul de sanctions de la fraude fiscale : pas de requiem pour *non bis in idem* » (note sous CJUE, Gr. ch., 20 mars 2018), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 285
- * GUILLET Marie-Christine et BASTE-DESHAYES Sylvie, « Conception et mise en place du budget participatif : l'exemple de la ville de Montreuil », *AJCT*, 2018, n° 5, p. 259
- * HANNECART-WEYTH Wanda et POMIN Delphine, « Que reste-t-il de l'assurance vie pour l'IFI? », *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 280
- * HOVASSE Henri « De quelques inquiétudes suscitées par le projet de loi relative à la lutte contre la fraude fiscale », *Droit des sociétés*, 2018, n° 5, p. 1

- * HUART Florence, « Un mécanisme de stabilisation pour la zone euro », *Revue de l'euro*, n° 52, 2018 :
<https://resume.uni.lu/story/un-mecanisme-de-stabilisation-pour-la-zone-euro>
- * HÜBNER Danuta et ZOSI Marion, « Reform of the statute of the ESCB : in search of the right institutional balance », *Revue de l'euro*, n° 52, 2018 :
<https://resume.uni.lu/story/reform-of-the-statute-of-the-escb-in-search-of-the-right-institution-1>
- * HUMBERT Sylvain, « Précision sur l'assiette du dispositif dit du « rabot fiscal » (CGI, art. 223 B bis) » (note sous TA Montreuil, 2 nov. 2017), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 275
- * INGALL-MONTAGNIER Philippe, « Quel budget pour les juridictions ? », (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 81
- * JEAN Jean-Paul, « Consolider une culture de responsabilité gestionnaire dans les juridictions » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 27
- * JAMBORT Sébastien, « Les arcanes de l'article L. 16 B du livre des procédures fiscales » (note sous 5 arrêts Cass. Com., 27 septembre 2017), *Revue des sociétés*, mai 2018, p. 333
- * KERNÉIS-CARDINET Mathilde, « Compensation financière et acte réglementaire portant modification de règles relatives à l'exercice de compétences transférées » (note sous CE, 21 février 2018), *JCP éd. A*, 2018 (n° 20 du 22 mai 2018), n° 2148
- * LACABARATS Alain, « Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ? Perspectives européennes » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 65
- * LARUE Marc et LARRIBAU Denis, « L'économie des délégations de service public dans les rapports des chambres régionales et territoriales des comptes », *Revue du gestionnaire public*, 2018, n° 2, p. 35
- * LEFÈVRE Antoine, « L'indépendance financière de l'autorité judiciaire : quelques éléments d'analyse » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 59
- * LE GUYADER Christophe et TREFFOT Marie-Lore, « De l'acquisition à la cession de la forêt : quelle fiscalité ? », *JCP éd. N*, 2018, n° 20, n° 1186
- * LE MESLE Laurent, « Réflexions générales sur la notion d'indépendance financière de l'autorité judiciaire » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 45
- * LE SAOUT Rémy, « La construction politique du cadre budgétaire contraint des collectivités territoriales », *RFAP*, n° 164 (dossier « L'emploi public local et la rationalisation budgétaire »), p. 747
- * LE SAOUT Rémy, « La rationalisation budgétaire comme révélateur des rapports de pouvoir entre fonctionnaires et élus : l'exemple des DRH des communes intermédiaires », *RFAP*, n° 164 (dossier « L'emploi public local et la rationalisation budgétaire »), p. 855
- * MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, « L'assujettissement contestable aux contributions sociales sur les revenus du patrimoine et les revenus de placement des personnes affiliées au régime de

sécurité sociale d'un « pays tiers » (note sous CJUE, 18 janv. 2018, *Jahin*), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 278

* MARTIN Julien, « Le renvoi d'une QPC sur la conformité des dotations d'intercommunalité au principe d'égalité entre collectivités territoriales » (note sous Conseil d'Etat, 28 mars 2018, *Communauté d'agglomération du Grand Sénonais*), *JCP éd. A*, 2018 (n° 21 du 28 mai 2018), n° 2154
Le Conseil d'État a renvoyé plusieurs articles du Code général des collectivités territoriales au Conseil constitutionnel. En effet, les modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité défavorisent les nouvelles communautés d'agglomération, les anciennes bénéficiant d'une garantie calculée en fonction du montant perçu lors de l'exercice précédent. La rupture d'égalité n'est toutefois pas évidente, car, en réalité, les anciens comme les nouveaux établissements publics de coopération intercommunale sont quasiment traités de la même façon. La demande de la requérante s'apparente plus à une obligation d'être traitée différemment eu égard à leur différence de situation. Il paraît dès lors peu probable que le conseil constitutionnel accède à la demande.

* MAZIAU Nicolas, « Rapport de synthèse » du colloque « Quelle autonomie financière pour l'autorité judiciaire ? » (actes du colloque du 16 octobre 2017, *Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?*), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 153

* MICOLAU Guillaume, « Fiscalité de l'investissement immobilier en France par des non-résidents, via une SCI », *Revue fiscale du patrimoine*, 2018, n° 5, p. 10

* MONTECLER Luc (de) et PIQUET-BONFILS Yannick, « Le régime indemnitaire : quand l'expérience des collectivités territoriales peut utilement alimenter la réflexion en cours autour d'une rémunération plus individualisée des agents publics », *Revue du gestionnaire public*, 2018, n° 2, p. 40

* MUNN Margaret, « Le financement public du Parlement au Royaume-Uni et la garantie de l'autonomie financière des assemblées parlementaires britanniques » (dossier spécial « Le financement public du Parlement au Royaume-Uni et en France », coord. Michel LASCOMBE et Aurélien BAUDU, avec l'aide Annabel LE MOAL), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 173

* NAYBERG Louis et VERGNET Nicolas, « Intégration fiscale : un destin en peau de chagrin ? » (note sous Cons. const., 13 avr. 2018, *Sté Life Sciences Holdings France*), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 277

* NAVARRE Françoise, « L'évolution des dépenses de personnel au sein du bloc communal », *RFAP*, n° 164 (dossier « L'emploi public local et la rationalisation budgétaire »), p. 803

* OLIVA Eric, commentaires: décision n° 2017-756 DC du 21 décembre 2017, Loi du financement de la sécurité sociale pour 2018 ; décision n° 2017-758 DC du 28 décembre 2017, Loi de finances pour 2018 ; décision n° 2017-760 DC du 18 janvier 2018, Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ; décision n° 2017-660 QPC du 6 octobre 2017, Société de participations financière et n° 2017-755 DC du 29 novembre 2017, Loi de finances rectificative pour 2017, *in* « Chronique de Jurisprudence du Conseil constitutionnel », *RFDC*, 2018, n° 114

* PELLAS Jean-Raphaël, « La notion d'impôt dans la Revue Française de Finances Publiques (1983-2017) », *RFFP*, n° 142, 2018, p. 291

* PEYBERNES Florence, « La position de la conférence nationale des présidents de tribunaux de grande instance » (actes du colloque du 16 octobre 2017, *Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?*), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 141

* PIERRE Jean-Luc, « Qualification fiscale de titres de participation », *Droit des sociétés*, 2018, n° 5, p. 51

- * PIERUCCI Christophe, « La loi de finances pour 2018 », *RFFP*, n° 142, 2018, p. 214
Le budget de l'État pour 2018 est celui d'une année de transition, marquée par le franchissement d'un seuil dans le respect des engagements européens et le début d'une nouvelle trajectoire pour les finances publiques. Il symbolise aussi le changement à travers des orientations en bonne part inhabituelles et, notamment, la dégradation du solde budgétaire
- * PIGNON Catherine, « Une autonomie de la décision financière est-elle possible ? » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 145
- * PINOS Fabienne, « Les monnaies locales à la rencontre de la *blockchain* : une association profitable pour les territoires ? », *Revue du gestionnaire public*, 2018, n° 2, p. 45
- * PONS Thierry, « Qualité pour déposer une réclamation tendant au rétablissement du résultat déficitaire d'une société membre d'un groupe intégré » (note sous CE, 21 février 2018), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 270
- * QUENNOUËLLE-CORRE Laure, « Les réformes financières de 1982 à 1985 », in DESCAMPS Florence et QUENNOUËLLE-CORRE Laure (coord.), dossier « 1983, un tournant libéral ? », *Vingtième Siècle*, n° 138, avril-juin 2018, p. 65
- * SALOMON Renaud, « Droit pénal fiscal », *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 288
- * SAND Clarisse et LAPORTE Manon, « Le droit d'audition fiscale : nouvelle arme de l'administration », *Droit pénal*, 2018, n° 5, p. 7
- * SEGAS Sébastien, « La construction du consentement aux politiques de contrainte budgétaire : le dialogue social et le management participatif au service d'une politique municipale de contrôle de la masse salariale », *RFAP*, n° 164 (dossier « L'emploi public local et la rationalisation budgétaire »), p. 835
- * THUAU Marielle, « La LOLF : grandeur et servitude » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 37
- * VANHASBROUCK Régis, « Quelle liberté de gestion pour les juridictions judiciaires ? » (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 53
- * VERLY Mathieu, « Directive TVA : le bridge n'est pas une activité sportive », (comm. sous CJUE, 26 octobre 2017, aff. C-90/16, *English Bridge Union Limited*), *Jurisport*, n° 186, mai 2018, p. 33
- * VICTOR Romain, « Régime mère-fille : la réintégration systématique dans le résultat de la mère d'une QPFC de 5 % est conforme à la Constitution » (concl. sur CE, 5 mars 2018), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 276
- * VICTOR Romain, « Exonération des plus-values de cession d'une branche complète d'activité (CGI, art. 238 *quindecies*, I et II) : application en cas d'immeubles non transférés en pleine propriété si le transfert garanti au bénéficiaire, pour une durée suffisante, le libre usage des immeubles pour l'exploitation de l'activité » (concl. sur CE, 8 déc. 2017) ; avec la note de Th. LAMULLE, *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 290
- * VICTOR Romain, « Pactes Dutreil-ISF : le principe du maintien inchangé des participations ne s'applique pas durant la période de conservation individuelle » (concl. sur CE, 5 mars 2018) ; avec la note de J.-F. DESBUQUOIS, *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 291

* WAAL (de) Allard et PULCINI Thomas, « Evènement motivant la réclamation (LPF, art. R. 196-1, c) : décision du Conseil d'État d'annuler une instruction administrative réitérant une loi non conforme à une règle de droit supérieure », *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 293

* WARLOUZET Laurent, « Le spectre de la crise financière française de 1983. Influences et solidarités européennes », in DESCAMPS Florence et QUENNOUËLLE-CORRE Laure (coord.), dossier « 1983, un tournant libéral ? », *Vingtième Siècle*, n° 138, avril-juin 2018, p. 93

* WAYSAND Claire, « Quels prérequis à une gestion efficace ? L'exemple du fonctionnement courant des juridictions », (actes du colloque du 16 octobre 2017, Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ?), *RFFP*, n° 142, 2018, p. 89

* WOLF Marc, « Concilier taxation du carbone et compétitivité (II : propositions) » : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/wolf/2018/05/31/concilier-taxation-du-carbone-et-competitivite-ii-propositions> (mis en ligne le 31 mai 2018)

* WOLF Marc, « Concilier taxation du carbone et compétitivité (I : les enjeux) » : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/wolf/2018/04/30/concilier-la-taxe-carbone-et-les-enjeux-de-competitivite-i-les-enjeux> (mis en ligne le 30 avril 2018)

* YTIER David, « Considérations juridiques autour des fonctions du débat d'orientation budgétaire dans les collectivités territoriales », *RFFP*, n° 142, 2018, p. 313

Introduit sans enthousiasme dans le droit des collectivités territoriales en 1982, le débat d'orientation budgétaire est un outil renouvelé par la loi NOTRe de 2015. Devenu progressivement incontournable, son utilité apparaît désormais au travers des fonctions qu'il incarne dans le processus budgétaire local.

► **Rapport récent de la Cour des comptes** (mis en ligne en mai) :

* Rapport « Le recours croissant aux personnels contractuels. Un enjeu désormais significatif dans l'éducation nationale » (mis en ligne 30 mai 2018) :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-05/20180530-rapport-personnels-contractuels-education-nationale.pdf>

* « Certification des comptes 2017 du régime général de sécurité sociale » (mis en ligne 28 mai 2018) :

https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-05/20180528-rapport-certification-comptes-2017-securite-sociale_0.pdf

* « Certification des comptes 2017 de l'Assemblée nationale » (mis en ligne 24 mai 2018) :

- Rapport : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-05/20180524-rapport-certification-comptes-AN_1.pdf

- Etats financiers 2017 : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-05/20180524-rapport-certification-comptes-AN-etats_financiers.pdf

* « Le budget de l'État en 2017. Résultats et gestion » (mis en ligne 23 mai 2018) :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-budget-de-letat-en-2017-resultats-et-gestion-0>

* « Certification des comptes 2017 de l'État » (mis en ligne 23 mai 2018) :

https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-05/20170523-rapport-certification-comptes-Etat-exercice-2017_0.pdf

* « La qualité des comptes des administrations publiques » (mis en ligne 22 mai 2018) :
<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/42469>

* « Certification des comptes 2017 du Sénat » (mis en ligne 18 mai 2018) :

- Rapport : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/42464>

- Etats financiers 2017 : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-05/20180518-etats-financiers-Senat.pdf>

► Publications de la Cour des comptes européenne (mises en ligne en mai) :

* *Journal* (31 mai 2018) :

https://eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/JOURNAL18_05/JOURNAL18_05.pdf

* Rapport spécial n°13/2018: Lutte contre la radicalisation conduisant au terrorisme: la Commission a répondu aux besoins des États membres, mais la coordination et l'évaluation présentent certaines lacunes (mis en ligne le 29 mai) :

https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_13/SR_RADICALISATION_FR.pdf

* Les soins de santé transfrontaliers (22 mai 2018) :

https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/BP_CBH/BP_Cross-border_healthcare_EN.pdf

* Rapport d'activité 2017 (4 mai 2018) :

https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/AAR17/AAR17_FR.pdf

► Rapports parlementaires (mis en ligne en mai)

* Sur le Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense, Doc. Sénat (mai 2018) :

- Rapport n° 476 (Christian CAMBON) : <http://www.senat.fr/rap/117-476/117-476.html>

- Avis n° 472 (BONNECARRÈRE Philippe) : <http://www.senat.fr/rap/a17-472/a17-472.html>

- Avis n° 473 (LEGGE Dominique de) : <http://www.senat.fr/rap/a17-473/a17-473.html>

* HOLROYD Alexandre et TABAROT Michèle, Rapport d'information sur la gouvernance de la zone euro, Assemblée nationale, n° 969 (mis en ligne le 23 mai 2018):

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/europe/rap-info/i0969/\(index\)/rapports-information](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/europe/rap-info/i0969/(index)/rapports-information)

* CARIOU Emilie, Mission d'information commune sur les procédures de poursuite des infractions fiscales : Rapport d'information, Assemblée nationale, n° 982 (mis en ligne le 24 mai 2018)

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i0982/\(index\)/rapports-information](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i0982/(index)/rapports-information)

* Rapport des missions "flash" sur l'expérimentation et la différenciation territoriale et l'autonomie financière des collectivités territoriales, Assemblée nationale, n° 912 (mis en ligne le 14 mai 2018) :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r0912/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r0912/(index)/rapports)

► Parlement européen (mis en ligne en mai)

* Rapport sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce, à l'Espagne, à la France et au Portugal, 17 mai 2018 :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bREPORT%2bA8-2018-0175%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fFR&language=FR>

► Ouvrages intéressant les finances publiques mis en ligne sur **Gallica** (ou via Gallica) au mois de mai 2018 (cette rubrique sera mensuelle, s'il y a lieu de signaler une mise en ligne) :

* BERNARD Yves et COLLI Jean-Claude, *Dictionnaire économique et financier*, Seuil, 3^{ème} éd., 1981 (mis en ligne le 25 mai 2018) :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4802042p?rk=107296;4>

* DARIGRAND, Edme-François, *L'Anti-financier, ou Relevé de quelques-unes des malversations dont se rendent journellement coupables les fermiers-généraux et des vexations qu'ils commettent dans les provinces, servant de réfutation à un écrit...*, Amsterdam, 1763 (mis en ligne le 2 mai 2018) :

http://bibliotheque.bordeaux.fr/in/faces/imageReader.xhtml?id=h::BordeauxS_B330636101_S7507_02&pageIndex=1&mode=simple&selectedTab=thumbnail

* DUPUY Paul, *Port de Bordeaux. Taxes locales de navigation*, Bordeaux, Forastié et Cassagnol, 1885 (mis en ligne le 2 mai 2018) :

http://bibliotheque.bordeaux.fr/in/faces/imageReader.xhtml?id=h::BordeauxS_B330636101_S7380&pageIndex=1&mode=simple&selectedTab=thumbnail

* LEROY-BEAULIEU Paul, *Traité de la science des finances*, Guillaumin et Cie, 1877, tomes 1 et 2 (mis en ligne le 2 mai 2018) :

Tome 1 : <http://bibnum-patrimoniaire.univ-grenoble-alpes.fr/items/show/61>

Tome 2 : <http://bibnum-patrimoniaire.univ-grenoble-alpes.fr/items/show/62>

► Ouvrages et articles intéressant les finances publiques mis en ligne sur le site **Fondafip** au mois de mai 2018 (cette rubrique sera mensuelle, s'il y a lieu de signaler une mise en ligne) :

* Mise en ligne d'une traduction de l'ouvrage de Nicholas Kaldor "Une taxe sur la dépense" (*An expenditure Tax*) de 1955 (mis en ligne le 31 mai) :

http://www.fondafip.org/c_43_257_Fiche_2299_0_Nicolas_Kaldor_1908_1986_.html

* « Article introuvable de J. Molinier "Les lois de programme", in *RFFP* 17-1987 » (mis en ligne le 29 mai) :

http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2296_0_Article_introuvable_de_J_Molinier_Les_lois_de_programme_in_RFFP_17_1987.html

* « Article introuvable de J. Dubergé "L'évolution des comportements des contribuables face à la déclaration des revenus : analyse psychosociale", in *RFFP* 18-1987 » (mis en ligne le 24 mai) :

http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2287_0_Article_introuvable_de_J_Duberge_L_evolution_de_s_comportements_des_contribuables_face_a_la_declaration_des_revenus_analyse_psychosociale_in_RFFP_18_1987.html

* « Article introuvable de M. Alain Barrère "La cohérence de l'économie politique Le plan et le marché", 1966 » (mis en ligne le 22 mai) :

http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2284_0_Article_introuvable_de_M_Alain_Barrere_La_coherence_de_l_economie_politique_Le_plan_et_le_marche_1966.html

* « Article introuvable de M. Paul Anthony Samuelson "La théorie pure des dépenses publiques et de la fiscalité", 1968 » (mis en ligne le 17 mai) :

http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2277_0_Article_introuvable_de_M_Paul_Anthony_Samuels_on_La_theorie_pure_des_depenses_publicques_et_de_la_fiscalite_1968.html

* « Article introuvable de M. Serge-Christophe Kolm "La production optimale de justice sociale", 1966 » (mis en ligne le 15 mai) :

http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2276_0_Article_introuvable_de_M_Serge_Christophe_Kolm_La_production_optimale_de_justice_sociale_1966.html

* « Dossier d'articles introuvables concernant "Le financement de la protection sociale agricole", in *RFFP* 31-1990 » (mis en ligne le 10 mai) :

http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2273_0_Dossier_d_articles_introuvables_concernant_Le_financement_de_la_protection_sociale_agricole_in_RFFP_31_1990.html

Pour tout contact : sffpmail@gmail.com



@SFFP2017

LinkedIn